



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative aux travaux de réparation d'une canalisation d'eaux pluviales
du tennis couvert n° 1 du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 10 relatif aux travaux urgents sur le patrimoine immobilier du golf de Moliets,

Considérant la nécessité de réparer une canalisation d'eaux pluviales du tennis couvert n° 1 du golf de Moliets,

VU la proposition de la SATEL en date du 28 octobre 2022,

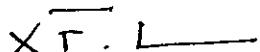
DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SN LAUSSU – 2250 route des Lacs BP 63 – 40660 MESSANGES
 - **Caractéristiques principales :** réparation d'une canalisation d'eaux pluviales du tennis couvert n° 1 comprenant notamment la dépose du réseau existant, la fourniture et mise en place de PVC de 125 cm de diamètre et d'un regard, ainsi que le passage d'une caméra.
 - **Montant total :** 2 241,61 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

15 NOV. 2022

Fait à Mont-de-Marsan, le

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON